

# Accident d'exposition sexuelle VIH, VHB, VHC et IST.

## Que faire ?

**CoReSS**  
Nouvelle-Aquitaine

COORDONNER ET AGIR ENSEMBLE  
EN SANTÉ SEXUELLE

# Les 4 points-clés de la prise en charge des AES VIH, VHB, VHC et infections sexuellement transmissibles

## 1. OÙ ADRESSER LA PERSONNE ?

### ■ Aux heures ouvrables :

les services hospitaliers et consultations adaptées, prenant habituellement en charge les personnes infectées par le VIH.

### ■ Aux heures non ouvrables :

le service des urgences de l'hôpital le plus proche.

## 2. DANS QUELS DÉLAIS ?

■ Le **TPE (Traitement Post Exposition)**, s'il est indiqué, doit intervenir le plus tôt possible dans les heures qui suivent l'exposition, de façon optimale **dans les 4 premières heures**.

■ Au-delà de 48 heures, il n'y a plus d'indication à ce traitement prophylactique, mais **un suivi doit être instauré**.

## 3. QUE FAIRE ?

L'indication d'un traitement prophylactique antirétroviral après exposition est étendue :

- à tous les types d'exposition sexuelle (rupture de préservatif, rapport non protégé...)
- au partage de matériel d'injection de drogues
- aux blessures...

### SI :

- la personne source est porteuse du virus VIH,
- le statut sérologique de la personne source est inconnu, mais il existe des arguments pour suggérer une infection par le VIH (tableau clinique évocateur, comportements à risque...)
- la pratique exposante comporte un risque de transmission du VIH.

**En fonction du type de l'exposition**  
seront évalués les risques concernant  
le VIH, le VHB, les autres IST, le VHC...  
et l'indication d'un traitement  
prophylactique + d'une contraception  
d'urgence si risque de grossesse.

DANS TOUS LES CAS ESSAYER  
D'OBTENIR LE STATUT  
SÉROLOGIQUE DU SUJET  
SOURCE AVEC SON ACCORD  
À L'AIDE D'UN TROD (TEST  
RAPIDE À ORIENTATION  
DIAGNOSTIC).

## 4. QUEL TRAITEMENT ?

Il s'agit d'une trithérapie d'antirétroviraux. La durée du traitement est de 4 semaines. Une consultation d'Education Thérapeutique du Patient (ETP) est proposée, pour surveillance et soutien psychologique. La participation du médecin généraliste à ce suivi, est souhaitable.

La personne exposée doit être informée\* :

- de l'importance de l'observance,
- des risques d'effets indésirables des traitements,
- du risque d'échec en cas de traitement mal pris,
- que les rapports sexuels doivent être protégés tant que les résultats négatifs du suivi ne sont pas définitifs.

\* distribution systématique d'une plaquette TPE aux patients traités

CE TRAITEMENT  
EST PRIS  
EN CHARGE  
À 100%  
LA MISE  
EN PLACE  
DE CE  
TYPE DE  
TRAITEMENT  
EST UN  
MOMENT  
ESSENTIEL  
POUR  
ABORDER LA  
QUESTION  
DE LA  
PRÉVENTION.

## Et la prévention ?...

- informer sur les modalités de transmission du VIH, des virus, des hépatites, des IST,
- informer sur les lieux et outils de prévention,
- mais aussi discuter des circonstances de l'exposition, la prise de risque (counseling),
- proposer une consultation spécialisée (psychologue, psychiatre, sexologue...) si expositions répétées et conduite à risque pathologique,
- informer sur la Prophylaxie préexposition (PrEP) (démarrage possible dès la fin du traitement post exposition (TPE)).



## Conseil médical, qui contacter ?

1  
Le médecin des urgences  
afin de bénéficier au plus vite  
d'un traitement post-exposition  
si nécessaire..

2  
Le médecin référent VIH ou  
l'Expert hépatites du centre  
hospitalier le plus proche  
de chez vous.

Pour connaître la liste des services référents :  
[www.coress-na.fr/annuaire-partenaires](http://www.coress-na.fr/annuaire-partenaires)



**CoReSS**  
Nouvelle-Aquitaine

COORDONNER ET AGIR ENSEMBLE  
EN SANTÉ SEXUELLE

REGUS - 81 boulevard Pierre 1er  
33110 Le Bouscat

05 64 37 37 67

[coressna@coress-na.fr](mailto:coressna@coress-na.fr)

[www.coress-na.fr](http://www.coress-na.fr)

Mise à jour - Décembre 2025